

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/14

Objet : Instauration de concessions au cimetière communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 2223-10 à R. 2223-23 ;

Considérant qu'aucune concession n'a jamais été instaurée au cimetière communal ;

Le conseil municipal, entendu la proposition du maire, après en avoir délibéré et à deux voix contre (C. HUBER, J-P. GLASSER), deux abstentions (P. KLEIN, R. RUSCH), et six voix pour ;

DECIDE d'instaurer des concessions pour 30 ans ou 15 ans au cimetière communal ;

DECIDE de fixer avec effet au 1^{er} avril 2011 le montant des concessions trentenaires comme suit :

- 90 € pour une tombe simple (2 m²)
- 150 € pour une tombe double (4 m²)
- 200 € pour une tombe triple (6 m²)
- 90 € pour un emplacement pour urne (1 m²)

DECIDE de fixer avec effet au 1^{er} avril 2011 le montant des concessions pour quinze ans comme suit :

- 45 € pour une tombe simple (2 m²)
- 75 € pour une tombe double (4 m²)
- 100 € pour une tombe triple (6 m²)
- 45 € pour un emplacement pour urne (1m²)

DECIDE que les concessions sont renouvelables sur tacite reconduction ;

AUTORISE le maire à choisir tout emplacement des concessions ; à accepter toute demande de transformation d'une concession individuelle ou collective et enfin, à signer tout document nécessaire avec les concessionnaires éventuels.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/15

Objet : un emprunt contracté par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 avril 2009 ;

Vu la délibération n° 2011/05 du 28 janvier 2011 relative à la demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée ;

Vu les demandes d'offre faite par courrier en date du 12 janvier 2011 faite à la Caisse des Dépôts et Consignations, au Crédit Mutuel et au Crédit Agricole ;

Vu la réponse de la Caisse des Dépôts et Consignations nous informant qu'elle peut seulement financer des projets d'investissement d'intérêt général dont l'éligibilité est donnée par l'Etat ;

Vu les offres de prêt en date du 17 janvier 2011 du Crédit Agricole et du 27 janvier 2011 du Crédit Mutuel ;

Vu la demande expresse de réactualisation de ces offres en date du 21 mars 2011 auprès de ces deux établissements de crédit ;

Considérant que la commune, dans la délibération ci-dessus visée, s'engage à acquérir les parcelles dont tout propriétaire opérerait pour le délaissement dans le cadre du projet de création d'AFUA à la zone IAU3 du Plan Local d'Urbanisme ; que cet engagement nécessite des ressources financières importantes que la commune ne possède pas à ce jour ;

Considérant que la commune, une fois qu'elle sera partie prenante de cette AFUA, devra participer aux frais de celle-ci et notamment la viabilisation des parcelles, proportionnellement aux terrains détenus dans la zone ; que cette opération de viabilisation est onéreuse ;

Considérant qu'une fois que les parcelles seront viabilisées, celles-ci pourront être revendues par la commune ;

Considérant qu'à ce jour, seul le Crédit Mutuel a été dans la capacité de réactualiser son offre de prêt ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à quatre voix (C. HUBER, J-P. GLASSER, P. KLEIN, R. RUSCH) contre et six voix pour :

DECIDE de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel, dont le siège social est 34, rue du Wacken à Strasbourg, à la hauteur de 250 000 €, à un taux fixe de 4,10 %, sur une durée de quinze années comportant une période de franchise en capital de trois ans durant laquelle seuls les intérêts seront payables trimestriellement ;

AUTORISE le maire à transmettre tout document nécessaire à la conclusion du contrat et à signer le contrat avec l'établissement.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/16

Objet : renouvellement des locations des terres communales

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 4111-1 et suivants et R. 411-1 et suivants

Vu les délibérations en date des 19 décembre 1996, 20 mars 1998, 9 novembre 2001 relatives au renouvellement des locations des terres communales ;

Vu les conventions signées le 13 novembre 2011 et le 10 octobre 1997 pour une durée de neuf années entre la commune et Monsieur Frédéric HEYD ;

Vu la convention signée le 15 septembre 1998 pour une durée maximum de neuf années entre la commune et Madame Marie-Lina STIEBER ;

Considérant que les baux avaient été signés pour une période de neuf années ; qu'il y a lieu de les renouveler ;

Considérant que Monsieur Frédéric HEYD est décédé ; que son fils Monsieur René HEYD a repris l'exploitation agricole ; que c'est avec lui qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention ;

Considérant que Madame Marie-Lina STIEBER est retraitée, que son fils Monsieur Jean-Luc STIEBER a repris l'exploitation agricole ; que c'est avec lui qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention ;

Considérant qu'un aménagement foncier est en cours et qu'un remembrement doit avoir lieu durant l'année 2012 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de contracter de nouvelles conventions pour deux années consécutives à compter de la signature des baux selon les modalités suivantes :

- avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; parcelle cadastrée section 18, n° 98, d'une contenance de 60,89 ares au lieu-dit « Lerchenberg » ; loyer annuel de 0,76 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;
- avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; parcelle cadastrée section 16, n° 270, sur la surface libre de buissons et d'arbustes d'une contenance environ de 50 ares au lieu-dit « GENDNER » ; loyer annuel de 0,56 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;
- avec Monsieur Jean-Luc STIEBER, domicilié au 5, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), parcelle cadastrée section 18, n° 128 mais seulement pour une surface de 14 ares, au lieu-dit « Judengasse » ; loyer annuel de 0,57 €, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;

AUTORISE le maire à signer les conventions pour le compte et au nom de la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire
dans le cadre de délégations de compétences
consenties par le conseil municipal**

Le maire informe le conseil municipal des points suivants :

Vu la délibération du 28 mars 2008 donnant délégation au maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ;

Après une mise en concurrence par un courrier en date du 23 février 2011 de trois entreprises (SATER Travaux Publics, ADAM Louis SA et GCM TP), un bon pour accord a été signé avec GCM TP afin :

- De créer une plate-forme pour future voirie sur la commune, au lieu-dit « Weiher » pour un montant de 4283,40 € HT (5122,94 € TTC)
- De mettre en forme un talus et créer un fossé au lieu-dit « Lehmgrube », pour un montant de 3720 € HT (4449,12 € TTC)

Vu la délibération du 18 novembre 2010 relative au marché public au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Un avenant n° 1 au lot n° 1 voirie du marché n° 1 conclu en 2010 pour le lieu-dit « Lehmgrube » avec l'entreprise GCM TP a été signé afin de prendre en compte la modification faite au B II Bordures - Caniveaux – Maçonnerie, la longueur du muret prévue au départ n'étant pas suffisante. Cet avenant s'élève à un montant de 1225 € HT (1465,10 € TTC).

Orientation budgétaire

Suit une discussion d'orientation budgétaire pour l'élaboration du budget primitif pour l'année 2011.

Fait à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH